

- CHEMINÉES BOIS ET GAZ
- POÊLES EN FAÏENCE
- POÊLES À BOIS / GAZ ET PELLET
- BARBECUES ET FOURLS
- CUISINIÈRES
- CONDUITS ET TUBAGES

Hésingue, le 15 janvier 2026

**Conformément à L'arrêté publié le 28 janvier 2017**

**Affichage obligatoire des coûts pour nos prestations de service ou travaux supplémentaires en régie :**

Etablissement/Rédaction de devis (hors devis pour Assurance) avec déplacement : GRATUIT

Visite technique préalable et établissement d'un devis Assurance suite à Sinistre : 290€ TTC 20% qui sont déduit en cas de réalisation des travaux par la suite.

Taux horaires pour prestations sur chantier en régie ou service ou SAV :

Chef d'équipe / Technicien SAV : 82€ HT / heure

Aide / Manœuvre : 46€ HT / heure

Apprenti : 24,5€ HT / heure

Maître / Direction : 130€ HT / heure

La 1<sup>ère</sup> heure est due puis décomptée par ½ heure.

Temps de trajet et chargement facturés en sus au taux horaire.

Frais kilométriques : Distance supérieure à 20km 5€50 HT / km supplémentaire.

Taux de TVA pouvant être de 5,5% / 10% ou 20% selon la situation légale.

Prestation entretien sur poêle à granulés (installé par nos soins) entre 250€ et 350€ HT selon modèle de poêle et distance au chantier. Coût des joints selon le poêle en sus.

Nous ne faisons pas de prestation d'entretien sur des poêles à granulés non installés par nos soins.

Suite au remplacement de pièces, vous pouvez demander à conserver les pièces remplacées.

La direction